

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC**

**RÈGLEMENT NO. 2019-112**

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NO. 2013-060 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CONS-135**

ATTENDU QUE *Conservation Manitou* est un organisme de bienfaisance enregistré dont la mission est de préserver et de protéger l'écosystème et le patrimoine naturel du lac Manitou et de ses environs, par l'acquisition pour fins de conservation de terres et de servitudes, par voie de dons ou d'achats, et de fournir des services d'intendance à perpétuité à leur égard;

ATTENDU QUE Conservation Manitou a procédé à l'acquisition de deux parties du lot 35-P afin de les conserver à l'état naturel;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage no. 2013-060 afin d'assurer la protection de ces terrains en les identifiant en tant que zones de conservation au plan de zonage;

ATTENDU QUE le plan numéro 2019-112-01 de l'annexe A illustrant la modification projetée en présentant la situation avant et après modification, fait partie intégrante du présent règlement et modifie le plan de zonage en vigueur, lequel fait partie intégrante du règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une session du conseil municipal, tenue le 12 août 2019.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins  
et résolu unanimement que le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 AGRANDISSEMENT DE LA ZONE CONS 135**

La zone CONS-135 est agrandie à même la zone V1-121, tel qu'illustré au plan numéro 2019-112-01 de l'annexe A qui présente respectivement les limites du zonage avant et après cette modification.

Les usages autorisés et les normes applicables aux zones CONS-135 et V1-121 ne sont pas modifiés en vertu du présent règlement.

### ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

(Original signé)

---

Daniel Charette  
Maire

(Original signé)

---

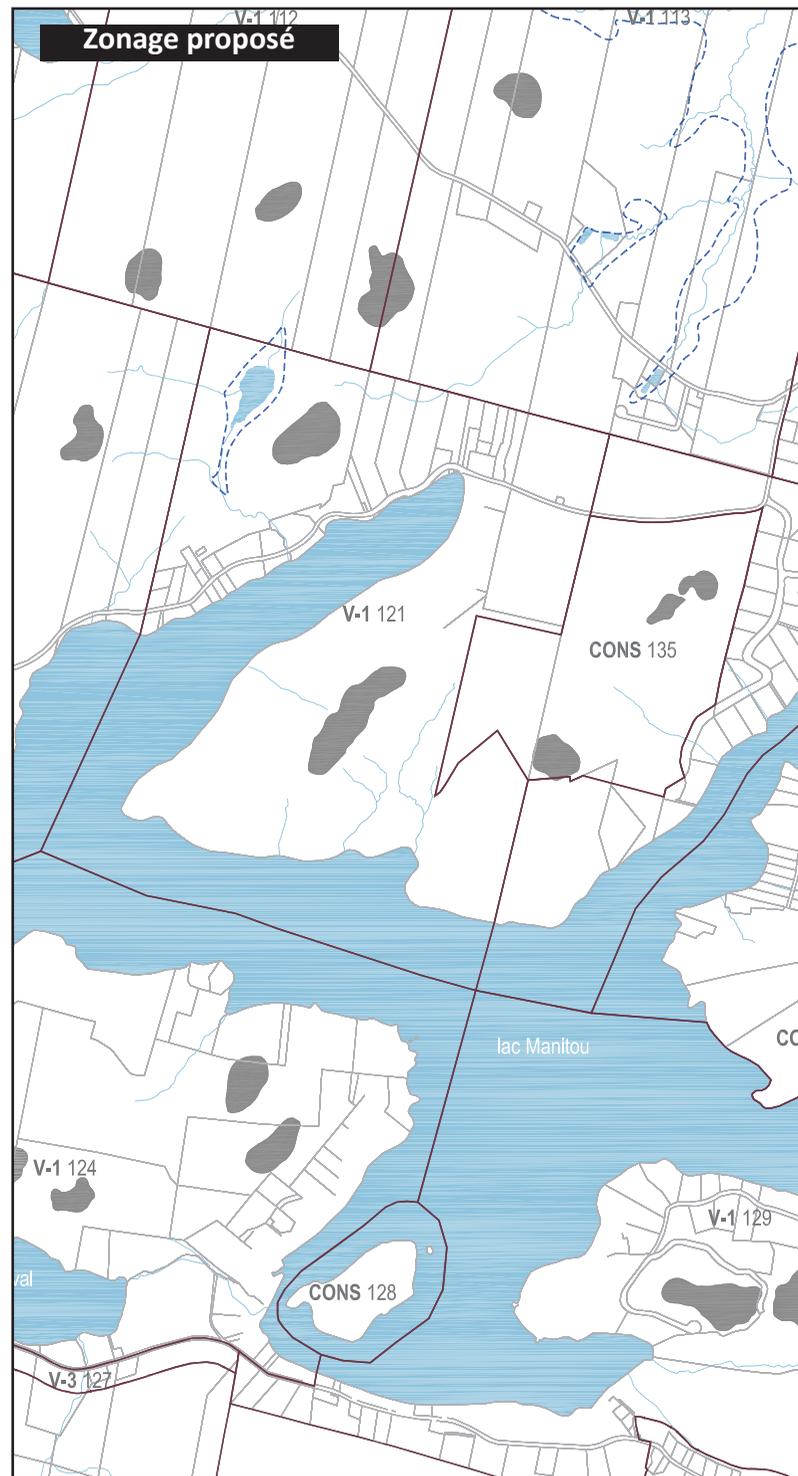
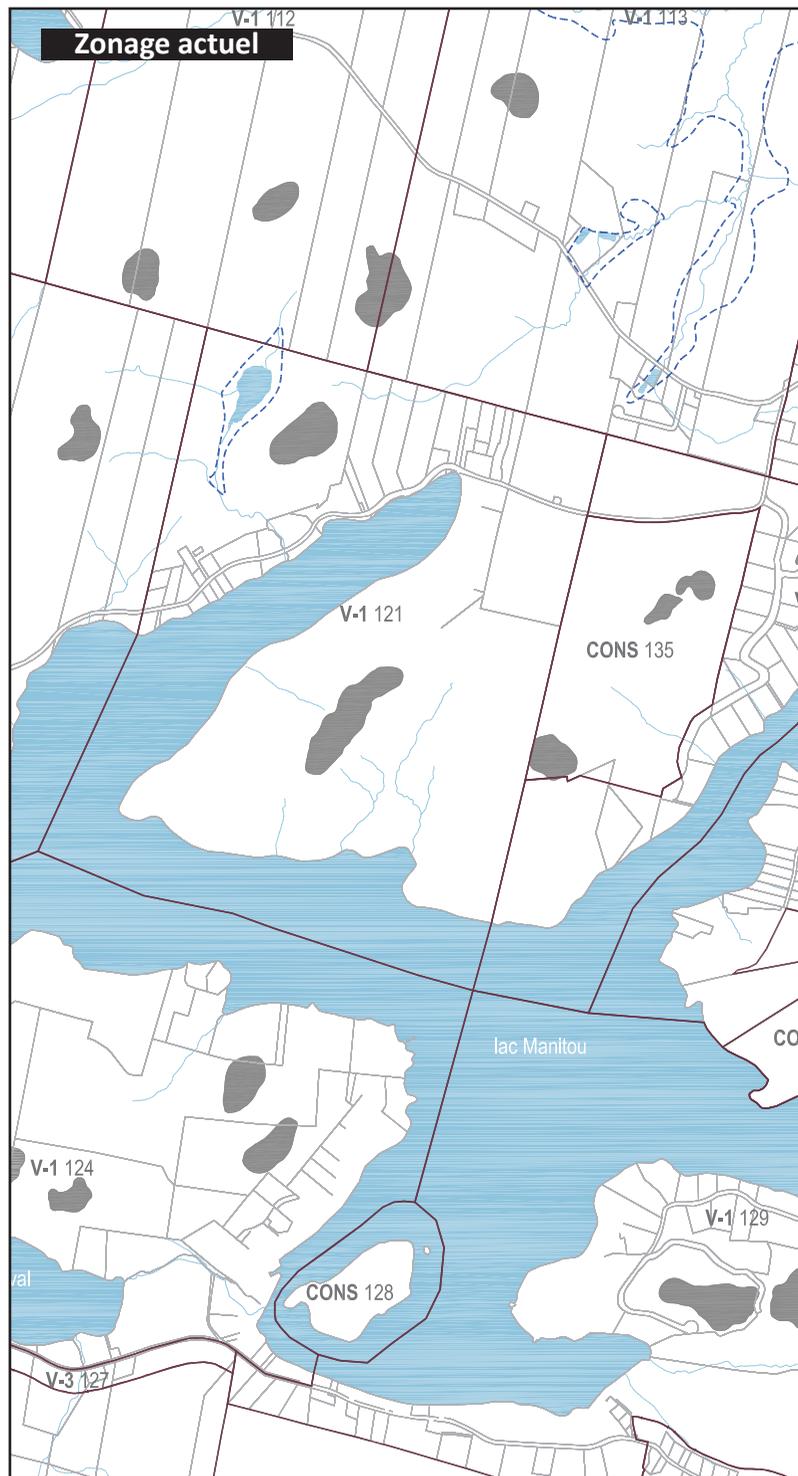
Josiane Alarie  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 12 août 2019  
Projet de règlement : 12 août 2019  
Avis public : 22 août 2019  
Assemblée publique : 9 septembre 2019  
Adoption : 9 septembre 2019  
Entrée en vigueur : 10 septembre 2019

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,  
Délivrée à Ivry-sur-le-Lac, ce 10 septembre 2019

---

Josiane Alarie  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*



Plan numéro 2019112-01

Projet de règlement numéro 2019-112

Modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir la zone  
CONS 135

**ZONES CONCERNÉES**

CONS 135

V-1 121

**ZONES CONTIGUËS**

V-1 112

V-1 113

V-1 120

V-1 122

V-1 124

V-1 129

**Annexe A**

Jean-François Viens

Approuvé par

Maire

Véronique Montpetit

Préparé par

Secrétaire-trésorier

Août 2019

Date

